



AVIS

L'Association Professionnelle des Banques (APB) a l'avantage de confirmer au public en général et à la clientèle du système bancaire haïtien en particulier que la compensation électronique des chèques entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2013, conformément aux circulaires de la BRH.

L'APB encourage fortement les détenteurs de comptes de chèques à réclamer au plus vite de leurs banques respectives les nouveaux formats de chèques qui leur permettront de bénéficier pleinement des avantages offerts par la compensation électronique.

L'APB rappelle, en outre, que pendant toute la période de rodage du nouveau système qui débute ce 1^{er} juillet 2013, les deux types de chèques, standardisés et non standardisés, seront admis à la chambre de compensation de la BRH. Toutefois, les chèques non standardisés auront des délais de compensation significativement plus longs que ceux standardisés (2 jours sur toute l'étendue du territoire national).

L'APB compte sur la compréhension et la collaboration de tous les acteurs afin d'assurer la pleine réussite de ce projet de modernisation du système haïtien de paiements.

Pétion-Ville, le 28 juin 2013